

Ce document contient des renseignements essentiels sur la série gestionnaires du Fonds conservateur HSBC Horizon Patrimoine (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée au 1 888 390-3333 et à l'adresse global_asset_management@hsbc.ca, ou visitez le www.hsbc.ca/ressourcesenplacement.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

Le 10 décembre 2018, le gestionnaire du Fonds, Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée, a établi que le Fonds ne devrait pas être admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement aux fins de l'impôt pour 2018 avant la date limite, soit la fin mars 2019. Par conséquent, le Fonds sera imposé différemment des autres fonds qui sont des fiducies de fonds commun de placement. Par conséquent, les règles d'évaluation à la valeur du marché s'appliqueront au Fonds et les porteurs de parts pourraient recevoir des distributions de revenu plus importantes que prévu. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont le Fonds est imposé lorsqu'il n'est pas une fiducie de fonds commun de placement, et sur l'incidence sur les porteurs de parts, veuillez vous reporter au prospectus simplifié et à la notice annuelle du Fonds.

Bref aperçu

Code du Fonds :	HKB2400	Gestionnaire du Fonds :	Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée
Date de création de la série :	5 avril 2018	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée
Valeur totale du Fonds au 31 octobre 2018 :	0,2 M\$	Distributions :	Revenu : annuellement, vers la fin du mois de décembre Gains en capital : annuellement, vers la fin du mois de décembre
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Ces renseignements ne sont pas disponibles, car il s'agit d'un nouveau fonds.	Placement minimal :	500 \$ (initial), 50 \$ (additionnel)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Le Fonds investit dans un portefeuille diversifié composé d'autres fonds communs de placement et/ou de FNB, et emploie une répartition stratégique de l'actif comme principale stratégie de placement. Le Fonds a établi une répartition de l'actif qui repose sur ses objectifs énoncés. Le gestionnaire de portefeuille peut rajuster la répartition de l'actif du Fonds en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des titres dans le Fonds.

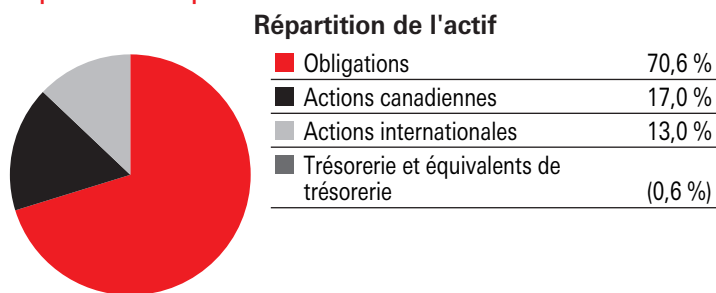
Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 31 octobre 2018. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements au 31 octobre 2018

1. iShares Canadian Universe Bond Index ETF	70,62 %
2. iShares Core S&P/TSX Capped Composite Index ETF	16,95 %
3. Fonds en titres du marché monétaire canadien de la HSBC - série institutions	7,91 %
4. iShares Core S&P Total US Stock Market ETF	7,34 %
5. iShares Core MSCI Total International Stock ETF	5,65 %
6. Autres	-8,47 %
Pourcentage total des 10 principaux placements	100,00 %

Nombre total de placements 5

Répartition des placements au 31 octobre 2018



Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés au Fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée estime que la volatilité de ce Fonds est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
---------------	----------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?** dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de série gestionnaires du Fonds depuis sa création. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

Rendements annuels

Ces renseignements ne sont pas disponibles, car il s'agit d'un nouveau fonds.

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ces renseignements ne sont pas disponibles, car il s'agit d'un nouveau fonds.

Rendement moyen

Ces renseignements ne sont pas disponibles, car il s'agit d'un nouveau fonds.

À qui le Fonds est-il destiné?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- cherchent à obtenir un revenu d'intérêts
- recherchent une croissance potentielle faible à modérée de leur capital à long terme
- ont un horizon de placement à moyen terme
- ont un degré de tolérance au risque faible

! Le Fonds ne convient pas aux investisseurs ayant un horizon de placement à court terme.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous payez de l'impôt sur votre quote-part des bénéfices imposables du Fonds et sur les gains en capital que vous réalisez au moment du rachat de votre placement. Le montant à payer varie en fonction des taux d'imposition qui s'appliquent à votre situation et du type de bénéfices réalisés par le Fonds (p. ex. des intérêts, des dividendes, des gains en capital, etc.) et selon que vous détenez ou non votre placement dans un régime enregistré d'épargne-retraite ou un autre régime enregistré.

Rappelez-vous que si vous détenez votre placement hors d'un régime enregistré, vous recevrez un feuillet fiscal indiquant votre quote-part des bénéfices du Fonds. Vous devez déclarer votre quote-part des bénéfices imposables, laquelle s'ajoute à votre revenu imposable, qu'elle soit versée en argent ou réinvestie. Vous devez également calculer vos gains en capital imposables réalisés au moment du rachat.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série gestionnaires du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ne s'appliquent aux parts de série gestionnaires du Fonds.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds. Les frais du Fonds sont constitués des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels de la série gestionnaires sont de 0,40 % de la valeur de la série gestionnaires. Puisque le Fonds est nouveau, ses frais d'exploitation et d'opérations ne sont pas encore connus.

3. Renseignements sur la commission de suivi

Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée ne verse à votre représentant aucune commission de suivi à l'égard des parts de série gestionnaires du Fonds que vous détenez.

4. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous vendez ou échangez dans les 30 jours de votre dernière souscription de parts, ou si vous effectuez des échanges entre des fonds de façon excessive. Ces frais sont remis au Fonds.
Frais d'échange	Votre représentant peut demander jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous souscrivez si vous échangez vos parts contre des parts d'un autre fonds ou d'une autre série du même fonds.
Service moyennant rémunération	Les parts de série gestionnaires du Fonds sont offertes aux investisseurs qui ont adhéré à un programme de service moyennant rémunération aux termes duquel ils versent directement à leur représentant des frais annuels établis en fonction de l'actif en échange de conseils en placement.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les 2 jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée
885 West Georgia Street, 3rd Floor
Vancouver (C.-B.) V6C 3E8
Sans frais : 1 888 390-3333
Courriel : global_asset_management@hsbc.ca
www.hsbc.ca/ressourcesenplacement

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.